

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIER UN DÉBIT DE BOISSONS****TEMPORAIRE 1^{er} - 3^è CATEGORIE****N° 23/2017**

Monsieur le Maire,
Je soussigné, Monsieur Christophe CLAVERIE
Président de l'Association « Equilibre »,
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à la buvette située au Stade Municipal de Biron, le Dimanche 10
septembre 2017 à l'occasion du vide-greniers.

A Biron, le 24 Août 2017

Christophe CLAVERIE

signature

A R R Ê T É D U M A I R E

Le Maire de la Commune de Biron,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

Monsieur Christophe CLAVERIE, président de l'association « Equilibre » est
autorisé à vendre des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupe (débit temporaire) dans l'enceinte
sportive du stade municipal de Biron :

- Dimanche 10 Septembre 2017 de 8h00 à 18h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 24 août 2017

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE.

